

# Pas de rentrée scolaire 2022 dans ces conditions !

Résolution adoptée à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPG du 9 février 2022

## 1. Considérant :

- 1.1.** Le refus le 13 décembre 2019 par le Grand Conseil de la totalité des 412 postes (dont 196,9 pour le DIP) demandés par le Conseil d'État dans son projet de budget 2020 ;
- 1.2.** Le refus le 9 décembre 2021 par le Grand Conseil du budget 2022 et donc de la totalité des quelques 350 postes nouveaux (dont 184 pour le DIP\*) demandés par le Conseil d'État ;
- 1.3.** L'augmentation de quelques 600 élèves dans les classes de l'école primaire et de l'enseignement spécialisé pour la rentrée 2022 ;
- 1.4.** Les moyens insuffisants octroyés à l'école primaire et à l'enseignement spécialisé, en particulier ceux destinés à soutenir le projet d'une école inclusive, depuis plusieurs années ;
- 1.5.** L'incapacité actuelle de l'école à répondre aux besoins spécifiques des élèves ;
- 1.6.** L'augmentation de la violence dans les écoles et la forte hausse des troubles de l'apprentissage ;
- 1.7.** L'impact délétère de la pandémie et des mesures sanitaires sur les conditions d'apprentissage, et ce tout particulièrement sur les élèves les plus fragiles ;
- 1.8.** Le retard accumulé depuis deux ans dans l'enseignement et l'avancement du programme ;
- 1.9.** Le manque de considération du personnel exposé en premier plan sur le terrain depuis le début de la pandémie, de la charge de travail supplémentaire induite par des mesures sanitaires le plus souvent incohérentes, si ce n'est inutiles et l'incapacité ou le peu de volonté du département et des DGEO et DGOMP de protéger leur personnel.

\*Source : Budget de l'Etat de Genève 2022, <https://www.ge.ch/document/25951/annexe/1>, p. 465

## 2. Les membres de la SPG, réunis en Assemblée générale extraordinaire le mercredi 9 février 2022 :

- 2.1. estiment que la situation actuelle rend la **rentrée 2022 inenvisageable** ;
- 2.2. exigent de la part des autorités qu'elles trouvent les moyens **d'obtenir les postes nécessaires** afin d'assurer des conditions d'apprentissage justes et équitables ;
- 2.3. exigent l'engagement de **postes supplémentaires** pour répondre aux besoins générés par la pandémie (soutien scolaire, co-enseignement) ;
- 2.4. exigent, si les postes nécessaires ne devaient pas être obtenus, **une diminution de la grille horaire de l'élève dès la rentrée 2022** ;
- 2.5. décident d'engager des moyens de lutte, de manière progressive, afin de faire entendre leurs revendications.
- 2.6. demandent que le **SRED soit mandaté pour mener une enquête** sur les effets à court et moyen terme des mesures sanitaires sur les apprentissages.

A cette fin, les membres de la SPG mandatent le comité pour organiser une **manifestation** et engager progressivement des moyens de lutte, afin de faire entendre ces revendications.

Résolution adoptée par 66 voix POUR – 0 voix CONTRE – 17 ABSTENTIONS